Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260407-20260407-DE

**Délibération**

**Séance du 07 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence du maire, Nicolas POSTIC.

**Présent(e)s :** Daniel CAUGANT, Annaïck COTTEN BIANIC, Baptiste GOACHET, Amélie LE SAUX, Yohan LE GUIRRIEC, Catherine TOUZÉ, Loïc COUSTANS, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Pascale PICHON, Guénaëlle ANDRO, David LE DEZ, Emeline LE BARON, Adeline CALLIGARO, Olivia LE GOFF, Antonin NIGER, Marie COTTEN, Frédéric CORBEL, Daniel JOUBERT, Sonia LE GALL

**Absent(e)s ayant donnés pouvoir :**

René LE BARON a donné pouvoir à Emeline LE BARON
Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Amélie LE SAUX

**Est nommé(e) secrétaire de séance :** Daniel CAUGANT

**Date de la convocation :** 31 mars 2026

---

**DELIBERATION N° 2026/04/07**
**OBJET : Reprise et affectation définitive des résultats du CFU 2025**

Monsieur le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

Lors de sa séance du 5 mars 2026, le conseil municipal a décidé de procéder à la reprise anticipée des résultats et de leur affectation. Au regard de l'adoption du CFU 2025 qui ne fait apparaître aucune différence avec ladite délibération, il est donc proposé aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'affectation définitive des résultats selon les mêmes termes.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par la collectivité territoriale est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Vu l'article L 1612-32 et R1612-52 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2026/02/01 en date du 5 mars 2026 portant reprise anticipée des résultats 2025

Vu la délibération n° 2026/02/02 en date du 5 mars 2026 adoptant le budget primitif 2026

Vu la délibération n° 2026/04/06 adoptant le compte financier unique pour l'année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260407-20260407-DE

- Constate les résultats 2025 tels que :

| | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|---|---|---|---|
| Recettes | | | |
| Prévision budgétaire totale | 3 996 382,31 € | 3 453 670,00 € | 7 450 052,31 € |
| Recettes réalisées | 2 218 582,18 € | 3 454 442,13 € | 5 673 024,31 € |
| Restes à réaliser | 594 231,63 € | | 594 231,63 € |
| Dépenses | | | |
| Autorisation budgétaire totale | 2 915 843,19 € | 3 829 872,52 € | 6 745 715,71 € |
| Dépenses réalisées | 1 945 073,73 € | 2 833 468,53 € | 4 778 542,26 € |
| Restes à réaliser | 528 290,75 € | | 528 290,75 € |
| Différences entre les titres et les mandats | | | |
| Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 273 508,45 € | 620 973,60 € | 894 482,05 € |
| Résultats antérieurs reportés (+/-) | - 1 080 539,12 € | 376 202,52 € | - 704 336,60 € |
| Solde (INV) ou résultat de clôture (FONCT) | | | |
| Excédent /déficit de l'exercice | - 807 030,67 € | 997 176,12 € | 190 145,45 € |
| Différence entre les restes à réaliser (+/-) | 65 940,88 € | | 65 940,88 € |
| Résultat cumulé - Excédent /déficit | - 741 089,79 € | 997 176,12 € | 256 086,33 € |

- Confirme les reports sur l'exercice 2026 comme suit :
  - + 741 089,79 € affecté au compte 1068, à titre obligatoire
  - + 256 086,33 € reporté au compte 002 correspondant à l'excédent de fonctionnement
  - - 807 030,67 € reporté à l'identique au compte 001 correspondant au solde de la section d'investissement

*POUR : 20* *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 3*

Fait et délibéré en Mairie, le 07 avril 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 09 avril 2026,

Secrétaire de séance,
Daniel CAUGANT

Le Maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)